

## Dispositif pédagogique et modalités de contrôle des connaissances

### Sportifs de haut-niveau Université de Lorraine

La commission haut-niveau de la Faculté des Sciences du Sport de Nancy adopte les dispositions suivantes pour la rentrée universitaire 2018-2019 et pour l'accréditation 2018/2022 :

- Dédouement de l'année de L1 systématiquement proposé lors de la présentation du cursus universitaire
- Chaque étudiant haut-niveau qui en fait la demande, peut être accompagné par un enseignant référent de la Faculté des Sciences du Sport chargé de son suivi sur l'année.
- L'étudiant peut choisir dans les UE de polyvalence APSA (Connaissances Théoriques et Pratiques des APS) :
  - ❖ En L1 de neutraliser ces UE en ne faisant aucune APSA sur courrier du DTN
  - ❖ En L2 de neutraliser ces UE si seule la pratique **TDS** obligatoire est effectuée
  - ❖ De choisir de participer à 1 – 2 ou 3 des APSA proposées dans le menu du semestre de l'année concernée. Toute pratique sportive retenue étant associée à une théorie, celle-ci peut faire l'objet d'un accompagnement personnalisé si nécessaire.
- Dans le cadre des UE « APS approfondies », les étudiants ont la possibilité d'être évalués sur leur propre discipline de spécialité, lorsque celle-ci n'est pas proposée au sein de la Faculté des Sciences du Sport. Après accord de l'équipe pédagogique, une note pratique sera attribuée à partir de la prise en compte des performances sportives réalisées lors d'épreuves officielles des calendriers fédéraux et universitaires (résultats d'épreuves dans l'année universitaire en cours), certifiés par le DTN ou à minima par le CTR. Cette note se situera dans une fourchette comprise entre 18 et 20/20. Une note théorique sera attribuée à partir d'un dossier constitué qui servira de support à une épreuve orale concernant la discipline de spécialité. Un jury sera spécialement mis en place, à chaque session d'examen. Les convocations à l'épreuve orale seront affichées 15 jours avant la date de l'épreuve.

La constitution du dossier :

- présentation de l'APSA choisie
- analyse des aspects fondamentaux de la motricité de la discipline
- principes généraux de l'entraînement
- présentation du système compétitif, organisation et gestion d'une compétition
- développement d'un thème au choix de l'étudiant, en L3 il pourra être demandé à l'étudiant une présentation de sa spécialité sportive au travers du filtre de son parcours de formation.

### **MCC spécifiques hors APS**

- Dans les matières où les modalités de contrôle des connaissances sont en contrôle continu, l'étudiant haut niveau a la possibilité de ne participer qu'à une seule évaluation. Celle-ci peut être réalisée de manière décalée et revêtir une nature d'épreuve différente.
- Dans les matières où les modalités de contrôle des connaissances sont en contrôle terminal, l'évaluation peut être réalisée de manière décalée et revêtir une nature d'épreuve différente (modalités spécifiques, en fonction des matières d'enseignement, définies par la commission haut-niveau et validées par les MCC).